



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus	23	SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30
Nombre membres élus en exercice	23	
présents :	20	Le Conseil Municipal d'Ambès, Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
représentés :	03	
votants :	23	
absents :	00	
Date de la convocation :	14 avril 2023	<u>PRESENTS :</u>
Certifié exécutoire		Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Compte tenu de l'envoi en		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Préfecture le :		Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Et de la publication en ligne		Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
le :		Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,
		Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine
		VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine
		LABARRERE, conseillers municipaux.
		<u>ABSENTS REPRESENTES :</u>
Le Maire,		Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
		Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO
		Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA
		<u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u>
		Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 027 04 2023 – FINANCES – BUDGET DE LA VILLE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Présentation par Mme Isabelle BESSE.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses ont été correctement encaissées et exécutées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier principal,
visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 20 avril 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

